



C'EST
BON À

SAVOIR

L'INFO PRATIQUE
DES LOCATAIRES

#1
JUN 2024



Vous informer, en proximité

J'ai le plaisir de vous adresser la première lettre "C'est Bon à Savoir", que j'ai voulu proche de vous et de la vie au sein des résidences de Pas-de-Calais habitat. Elle sera un lien nouveau entre nous, une façon simple de vous informer régulièrement et de vous accompagner dans votre quotidien, comme cette fois avec votre nouvel espace locataire et l'utilisation du chèque énergie pour le règlement des charges locatives, si celles-ci incluent du chauffage collectif. Je vous en souhaite une bonne lecture.

Jean-Louis Cottigny
Président de Pas-de-Calais habitat

DÉCOUVREZ ET CRÉEZ VOTRE NOUVEL ESPACE LOCATAIRE

Depuis le 5 mars dernier, pour faciliter vos démarches, Pas-de-Calais habitat a mis à votre disposition un nouvel espace personnel en ligne, accessible depuis notre site internet : www.pasdecalais-habitat.fr Il donne accès à un grand nombre de services :

- Consulter votre compte locataire
- Télécharger votre avis d'échéance
- Obtenir un relevé de compte
- Mettre en place un prélèvement automatique
- Payer votre loyer par carte bancaire de manière sécurisée
- Solliciter une demande technique

Connectez-vous sur
www.pasdecalais-habitat.fr
→ rubrique Espace locataire

Cliquez sur : **Créez votre espace locataire.**

Attention : vous devez créer un nouveau compte même si vous en possédez déjà un. Vous ne pourrez pas vous connecter avec vos anciens identifiants/mot de passe.



L'application mobile est
disponible sur les stores



LE CHÈQUE ÉNERGIE, UN NOUVEAU MODE DE PAIEMENT DE VOS CHARGES LOCATIVES

Les chèques énergie ont été envoyés tout au long du mois d'avril. Si vous êtes éligible, vous l'avez reçu automatiquement par courrier, à la dernière adresse indiquée à l'administration fiscale.

Comprise entre 68 et 277 € selon les revenus et la composition familiale, cette aide permet de payer les factures d'énergie (gaz, électricité, fioul...).

Grande nouveauté 2024 : si vous êtes bénéficiaire du chèque énergie et que votre résidence est chauffée collectivement, vous pouvez utiliser la somme perçue pour régler vos charges locatives. Pour cela, rien de plus simple : venez déposer votre chèque dans votre agence Pas-de-Calais habitat.

Pour rappel, le chèque énergie 2024 est utilisable jusqu'au 31 mars 2025.



89% DES LOCATAIRES SONT SATISFAITS DE PAS-DE-CALAIS HABITAT*

*Enquête menée par l'Union Régionale pour l'Habitat des Hauts-de-France auprès de 2 400 locataires de Pas-de-Calais habitat



Flashez ce QR-Code pour en savoir plus



Point dialogue | 03-21-62-62-62
NUMÉRO NON SURTAXÉ

www.pasdecalais-habitat.fr



LA TOUR VERLAINE : UN CARREFOUR CULTUREL ET SOCIAL

Au cœur du quartier, le Centre Social Arras Ouest (CSAO) possède une antenne au rez-de-chaussée de la tour Verlaine. Dans ce local appartenant à Pas-de-Calais habitat, les deux acteurs organisent régulièrement des actions avec des partenaires tels que la Ville d'Arras, le Club de Prévention de La Vie Active et l'association Les Petits Frères des Pauvres.

Pour créer des moments fédérateurs, Pas-de-Calais habitat organise et finance des opérations comme "Un moment fleuri" et participe à des temps forts : Quartiers d'été, animations de Noël, etc.

À travers ces événements, l'agence Pas-de-Calais habitat, implantée à quelques mètres de la Tour Verlaine, a pour objectif de rassembler les locataires et de dynamiser le quartier.

Pensée en concertation avec les habitants, l'annexe du CSAO rassemble deux salles :

- "la salle des pensées", salle historique du conseil des maisons. Elle sert de salle de réunion et de rencontres notamment autour de jeux de société.
- "la salle des possibles" accueille des ateliers.

En plus de ces deux salles, un local technique, des sanitaires et un espace cuisine permettent au Centre social et aux habitants

de bénéficier d'un lieu fonctionnel pour se rassembler et y mener des activités.

L'antenne des Petits Frères des Pauvres est également située au rez-de-chaussée de la tour Verlaine.

En 2022, Pas-de-Calais habitat a lié un partenariat avec la ville d'Arras pour accueillir, dans un local de 40 m², cette association qui vient en secours aux plus démunis. Elle favorise les liens sociaux et aide les aînés à faire face à la vulnérabilité.

Vous connaissez une personne âgée isolée ? N'hésitez pas à contacter l'association.

Permanences :

- le 2^{ème} mardi du mois, de 10h à 12h
- le 4^{ème} jeudi du mois, de 14h à 16h

Contact e-mail :

arras@petitsfreresdespauvres.fr

Les actions proposées par Pas-de-Calais habitat vous sont communiquées via des affiches apposées dans le hall d'entrée de votre résidence. Venez partager des moments conviviaux à nos côtés !



Un moment fleuri à la Tour Verlaine.

CHANGEMENT DE GAZ DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

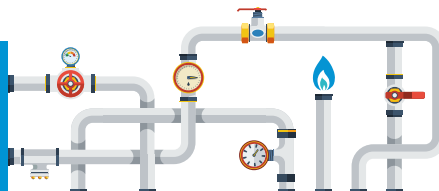
En 2024, une partie des Hauts-de-France change de gaz. GRDF doit régler les appareils alimentés en gaz naturel des consommateurs.

Si votre ville est concernée, vous serez contacté par un technicien GRDF afin qu'il effectue ce réglage.

Cette opération est gratuite.

Soyez vigilant : si le réglage n'est pas fait, GRDF coupera l'alimentation gaz lors du changement.

Plus d'infos



VOTRE AGENCE

**Résidence Saint-Pol,
1 bis rue Charles Péguy à Arras**

Pas-de-Calais habitat compte désormais 31 agences et 10 points de contact proches de chez vous. Au sein des agences, les responsables d'agence, conseillères logement et conseillères sociales vous reçoivent, avec ou sans rendez-vous.

Horaires d'ouverture :

- Lundi sur rendez-vous de **14h à 16h**
- Mardi et jeudi de **10h à 12h** et de **14h à 16h**



Votre responsable d'agence :
Caroline Polley

Avec l'équipe de proximité, elle est la garante de la qualité de service et vous apporte des réponses adaptées aux questions concernant le quartier, la résidence, votre logement.

Votre conseiller(e) logement vous reçoit sur rendez-vous lors de ses permanences :

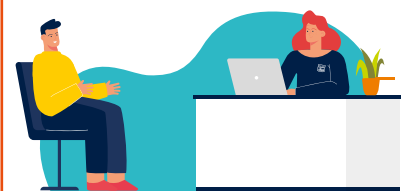
- Mardi et jeudi de **14h à 17h**

Il vous accompagne tout au long de votre parcours locatif, depuis la demande initiale jusqu'à l'entrée dans votre nouveau logement.

Votre conseillère sociale vous reçoit lors de ses permanences :

- Mardi de **10h à 12h**
- Jeudi de **14h à 16h**

Elle vous accompagne en cas de difficultés de paiement du loyer, vous conseille et vous oriente, si besoin, vers les structures partenaires adaptées.



Pour prendre rendez-vous avec votre responsable d'agence, votre conseiller(e) logement ou votre conseillère sociale :
☎ 03 21 62 62 62

Pour vos demandes d'intervention technique relatives au contrat multiservices dont vous bénéficiez pour votre logement :



03 21 21 93 10
monlogista.fr